

## CINQUIÈME PRINCIPE

### La mise à contribution de toutes les personnes qui connaissent l'enfant et la personnalisation des pratiques transitionnelles

#### Principaux facteurs de protection à mettre en place

Assurer le partage des informations pertinentes (ex. : portrait global, rapports) dans le respect des règles régissant la confidentialité.

Facteur  
en place

Facteur à  
développer



Demeurer centré sur les besoins de l'enfant et de sa famille tout au long de la transition.



Miser sur la qualité de la relation avec l'enfant et sa famille.



Assurer la prise en compte de la situation personnelle de chaque enfant.



Mettre en évidence les forces de l'enfant.



#### Qu'est-ce qu'il nous faut développer?

#### Des exemples de pratiques efficaces

Solliciter les intervenants des milieux, des CSSS et des centres de réadaptation pour soutenir les familles dans la préparation de l'admission de leur enfant à l'école.

Convenir des modalités (formulaires, portfolios ou autre) pour fournir les informations pertinentes visant à souligner les besoins particuliers des enfants lors de l'admission.

Inviter les différents intervenants œuvrant auprès de l'enfant et ses parents à présenter l'enfant pour établir ses besoins (rencontre intersectorielle).

Inviter, au besoin, des personnes provenant des associations et des regroupements des communautés culturelles lors des rencontres.

S'assurer que les portfolios des enfants et les rapports des services de garde, des CSSS et des centres de réadaptation sont disponibles à l'école de l'enfant et sont présentés avant la rentrée.

Impliquer le personnel des CSSS et des centres de réadaptation dans le soutien aux élèves qu'ils connaissent lors de la rentrée scolaire (ex. : visite de l'école; partage des stratégies).